



Séance du 29 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 27
Date de la convocation : 23 janvier 2024
Date d'affichage : 06 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY- T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints
F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – P. PARISOT – C. LAMBOLEY –
V. TRARI MEDJAOUI – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN –
O. HOUILLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : S. COLLILIEUX donne pouvoir à T. SEGUIN – S. TETOT donne pouvoir à
R. KIFFER – G. SALVI donne pouvoir à B. PY – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE

Excusés : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT HOUSSARD – Q. COUVREUR – P.E. PHEULPIN

Béatrice PY a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2024/01/02

**Réhabilitation de l'ancienne trésorerie en cabinet médical et logement :
consultation d'un maître d'œuvre**

Afin de poursuivre les études relatives à la réhabilitation de l'ancienne trésorerie et permettre d'établir un plan de financement prévisionnel, il convient de recruter un maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à lancer la consultation pour désigner un maître d'œuvre et à signer l'acte d'engagement correspondant,
 - PRECISE que le cahier des charges comprendra le chiffrage de la démolition et de la construction d'un nouveau bâtiment tel qu'annexé à la présente délibération.
-
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
 - Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE